

---

**Avertissement** : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

*Publications électroniques de Port-Royal*, Série 2011,

url: <http://melancholia.fr/biblio./?De-Paris-au-nord-de-la-France.html>  
consultée le : 15 mars 2021

---

Société des amis de Port-Royal  
*Publications électroniques*



Philippe Moulis

Université de Paris XIII - CRESC (E.A. 2356)

## De Paris au nord de la France : Nicolas Ladvocat-Billiad, évêque de Boulogne-sur-mer de 1677-1681

---

Jean Lesaulnier a consacré dans le *Dictionnaire de Port-Royal* une notice à Nicolas Ladvocat-Billiad (Paris 1620 – Boulogne, 11 avril 1681), *Docteur hôte de Sorbonne, évêque de Boulogne-sur-Mer* [1]. Des éléments nouveaux permettent de détailler les activités de Nicolas Ladvocat-Billiad, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1677 à 1681. À la suite de cette étude figure une notice biographique de ce prélat rédigée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par Antoine Scotté de Velinghen [2]. La première biographie de Nicolas Ladvocat-Billiad date de 1694. Ce document en latin sera repris par les biographes des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles [3]

Né à Paris le 25 mars 1620, Nicolas Ladvocat-Billiad est le fils d'un maître à la chambre des comptes de Paris et le petit-fils d'un président aux enquêtes du côté maternel et du doyen au parlement de Rouen, conseiller au Conseil du Roi du côté paternel [4]. Après de brillantes études faites dans les collèges les plus célèbres de Paris, il est reçu docteur en Sorbonne. Ordonné prêtre, il est nommé abbé de Notre-Dame-de-Humières où il succède à son oncle, François Ladvocat (1646). Nicolas Ladvocat-Billiad prend part, avec Adrien Bourdoise, aux conférences de Saint-Nicolas du Chardonnet [5]. Le chroniqueur boulonnais Scotté de Velinghen précise :

Dans la maison de Saint-Lazare de Paris, il s'y fait des conférences ecclésiastiques tous les mardis après dîner pour l'utilité des ecclésiastiques, ce qui a donné lieu aux conférences qui se font à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et à Saint-Victor dans lesquelles conférences plusieurs docteurs et autres personnes zélées pour la gloire de Dieu viennent. Le supérieur de Saint-Lazare préside et propose des sujets de théologie et de morale et lorsque M. de Perrochel fut nommé évêque de Boulogne-sur-Mer, il était du nombre de ces personnes pour y proposer ses difficultés, et lorsque messire Nicolas Ladvocat-Billiad, docteur de Sorbonne qui a succédé à M<sup>gr</sup> de Perrochel en cet évêché, fut aussi choisi pour remplir la place de M<sup>gr</sup> de Perrochel en ces conférences [6].

« Nicolas Ladvoat-Billiad fait ses études de théologie à la Faculté de Paris. Il est nommé vicaire général de Paris en 1653. Il obtient sa licence en 1654, au premier rang, et son bonnet de docteur le 9 mai 1654 » [7]. En 1654, il doit se rendre avec Paul Chavalier et trois chanoines à Péronne, où séjourne la cour, pour y répondre de leur insoumission : ils avaient fait chanter un *Te Deum* pour remercier le ciel de l'évasion du cardinal de Retz [8].

« Il prend d'abord parti pour Antoine Arnauld en 1656, mais n'est pas exclu du corps des docteurs. Il sert le diocèse de Paris pendant plusieurs années comme vicaire général, d'abord en s'opposant au cardinal de Retz, puis en accord avec lui » [9]. En effet, avant d'être promu à la dignité épiscopale, il fut chanoine de Paris pendant plus de trente ans et vicaire général du cardinal de Retz, archevêque de Paris dont il fut le confident, auquel il ne cessa de prêter un précieux concours pour l'administration du diocèse et qu'il accompagna plusieurs fois dans ses voyages à Rome [10].

« Très vite, il manifeste de l'opposition aux disciples de Saint Augustin, en particulier à un autre vicaire général de Paris, Jean-Baptiste Chassebras, ami de Port-Royal » [11].

« Il compose deux gros ouvrages sur l'assomption de la Vierge en 1670 et 1672, contre Claude Joly, chanoine de Notre-Dame, qui est opposé à la thèse de l'assomption et qui est soutenu par Jean de Launoy » [12]. En effet, en 1670, Nicolas Ladvoat-Billiad se fait connaître du monde érudit par une dissertation, qu'il publie en collaboration avec un de ses collègues du chapitre métropolitain, contre un de ses confrères, Claude Joly, pour défendre la croyance de l'Église à l'Assomption de la Sainte Vierge [13]. Cette publication, intitulée *Vindicae Parthenicae* [14], est violemment attaquée par le janséniste Launoy, *le dénicheur de saints*, en disant que ce livre n'est qu'une « charretée d'injures » [15]. Nicolas Ladvoat-Billiad réplique en publiant *Repetitae Vindictae* [16]. Ces deux publications ont un grand retentissement et valent les félicitations du pape et de plusieurs cardinaux romains auxquels il les avait offerts en hommage [17]. Nicolas Ladvoat-Billiad est encore connu comme auteur des « Règlements de l'Hôtel Dieu de Paris » [18].

« En juillet 1673, selon un manuscrit antijanséniste, Nicolas Ladvoat fait partie des docteurs « catholiques romains insignes et forts », très opposés aux jansénistes. Il accompagne le cardinal de Retz à Rome, en 1675. Il est nommé évêque de Boulogne » [19]. Suite à la démission de M<sup>gr</sup> François Perrochel, il est nommé à l'évêché de Boulogne-sur-Mer le 11 mars 1675 [20]. L'état matériel de cet évêché et la pension de 2000 livres versées annuellement à M<sup>gr</sup> Perrochel inquiètent le futur évêque de Boulogne-sur-Mer. Il se résout donc à faire appel au crédit dont il jouit à la cour romaine pour hâter sa nomination canonique [21]. À cet effet, il adresse, le 12 avril 1675, à un cardinal de la curie papale, la lettre suivante :

Monseigneur,

Le Roy m'ayant fait l'honneur de me nommer à l'évêché de Boulogne vacant par la démission qu'en fait le dernier évêque, je mets au nombre de mes premiers devoirs

celui de rendre à votre Éminence mes très humbles respects et de lui demander sa protection. Vous savez, Monseigneur, que cet évêché est situé aux confins du royaume, proche d'Aire et de Saint-Omer et qu'ainsi il est sujet à toutes les misères de la guerre ; une bonne partie de son territoire et de son revenu est dans la Flandre et il demeure encore chargé d'une grosse pension que le dernier titulaire se réserve selon le bon plaisir de sa Sainteté. En sorte qu'il me restera fort peu de chose pour soutenir la dignité de l'Épiscopat, ce que je ne pourrais faire si je n'étais favorisé dans cette conjoncture d'une grâce toute extraordinaire.

Je prends la liberté, Monseigneur, de joindre ici la copie d'une lettre que son Éminence Monseigneur le cardinal Altiéri m'a fait l'honneur de m'écrire autrefois par l'ordre de sa Sainteté, à l'occasion de quelques ouvrages latins que j'avais donnés au public et dont j'avais fait présenter quelques exemplaires à sa Sainteté et à son Éminence. Vous y verrez, Monseigneur, que sa Sainteté a esté très contente de mon zèle pour la religion et de ma soumission au Saint-Siège, lesquels n'étaient alors animés d'aucun intérêt que de la passion et du désir de satisfaire à mon devoir, ne pensant nullement, en ce temps-la, à une élévation aussi grande que l'épiscopat. Sa Sainteté et son Éminence ont bien voulu que cette lettre fut comme un gage de leur bonne volonté envers moi et de l'expression qu'ils me donnaient de m'en faire ressentir les effets dans les occasions qui s'en pourraient présenter.

J'ai tâché depuis à continuer tousiours dans le même esprit, ayant soutenu en toutes les rencontres en nos assemblées de Sorbonne, comme l'un de ses docteurs, les intérêts du Saint-Siège avec une vigueur qui m'a esté commune avec peu de personnes. J'espère que votre Éminence, Monseigneur, voudra bien cognoitre, en ma personne, ce qu'en doivent attendre en notre France ceux qui n'ont point de plus forte passion que de faire paraître leur zèle et leur soumission pour le Saint-Siège.

J'ajouterai, Monseigneur, que j'ai l'honneur d'appartenir à Monsieur de Ponpone [22] comme parent de Madame sa femme dont je porte le nom et les armes, et d'estre considéré de lui, ce que je ne dis pas à votre Éminence par esprit d'ostentation, mais seulement pour lui faire cognoitre qu'elle peut obliger ce ministre en ma personne. Mais par-dessus tout, je suis avec le dernier respect,

Monseigneur,

De votre Éminence,

Le très humble et très obéissant

serviteur.

L'ADVOCAT-BILLIAD

À Paris ce 12 Apvril 1675 [23]

Ses bulles ne lui sont adressées gratuitement par le pape Innocent XI que le 8 février 1676. Nicolas Ladvocat-Billiad est sacré le dimanche de Quasimodo, 30 mai 1677, dans l'église des Dames du Calvaire du faubourg Saint-Germain, par François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, assisté de Charles-François de

Loménie de Brienne, évêque de Coutances, et de Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras [24].

Le 2 juin 1677, le chanoine de Boulogne-sur-Mer, Samson de la Planche [25], docteur en théologie et vicaire capitulaire du diocèse, depuis la démission de M<sup>gr</sup> Perrochel, prend possession, au nom et comme fondé de procuration de M<sup>gr</sup> Ladvoat-Billiad. Le 27 août 1677, le nouveau prélat prend possession personnellement de son diocèse [26].



Nicolas Ladvoat-Billiad, évêque de Boulogne-sur-Mer [27]

Scotté de Velinghen a rédigé une description physique de cet évêque :

### Ladvoat-Billiad

Boulogne  
diocésaines

Arras 3 Z 0 1

C'était un vénérable prélat, grand de taille, le teint basané, et était bigle, mais d'une science profonde, charitable et populaire, et fort vif en esprit, et avait toutes les qualités requises et nécessaires pour succéder en cet évêché à un aussi digne prédécesseur que M<sup>gr</sup> de Perrochel, ainsi qu'il lui avait aussi succédé aux conférences qu'il faisait à St Nicolas de Chardonnet à Paris, il ne fut évêque que

quatre ans, étant mort à Boulogne le 12 avril 1681 [28].

Armes de l'évêque de Boulogne-sur-Mer :

« Écartelé au premier et au quatrième d'argent, au chef de gueules, chargé de trois croissants montants d'or, soutenu d'une fasce d'or, au lion passant de sable, en pointe, aux deuxième et troisième d'or, à trois pals de gueules, à la fasce d'azur, chargés de trois besants d'or, brochant sur le tout ; timbré à dextre de la mitre et à senestre de la crosse, sans aucun ornement ».



**Armes de l'évêque de Boulogne-sur-mer**

En 1678-1679, le prélat effectue une visite générale de son évêché en moins de deux années. Une des choses qu'il recommande le plus habituellement est l'observation du repos dominical et la sanctification de la famille chrétienne [29]. En 1678, l'évêque impose aux doyens de visiter deux fois par an leur district : « une fois, avis préalable aux curés, une autre par surprise ».

M<sup>gr</sup> Ladvoat-Billiad s'occupe activement de la formation de son clergé. Poursuivant l'œuvre de son prédécesseur François Perrochel et avec ses conseils, il cherche les moyens d'assurer l'avenir d'un séminaire dans la ville épiscopale de Boulogne-sur-Mer [30]. Il met à profit l'amitié qui lie François Perrochel à la Congrégation des prêtres de la Mission pour ouvrir le séminaire [31]. Il s'attache à trouver de nouveaux financements. Le prélat ordonne, par exemple, la mise en place d'un tronc dans chaque église paroissiale. Contre quelques deniers généreusement déposés dans la Boëtte pour le séminaire, les fidèles bénéficient de quelques jours d'indulgences [32]. Il demande aux curés d'organiser une quête pour le séminaire lors de chaque grande fête du calendrier liturgique et incite les laïcs à faire de généreuses donations. Le prélat cède au séminaire le droit de synode que chaque curé doit acquitter [33]. Malgré ces mesures, l'établissement des lazaristes à Boulogne-sur-Mer prend

plusieurs années [34]. Diverses tractations entre les deux parties aboutissent à un consensus qui se concrétise le 6 mars 1681, par la signature du traité d'établissement des lazaristes au séminaire de Boulogne-sur-Mer [35]. Le décès du prélat en avril 1681 repousse l'ouverture du séminaire [36].

Comment le prélat forme-t-il les ecclésiastiques de son diocèse en l'absence de séminaire ? Avant l'institution des séminaires, les personnes qui se destinent à l'état ecclésiastique, se préparent aux ordinations dans les collèges ou les communautés, parfois même auprès de curés. Après quelques études, elles sont présentées à l'évêque, et si elles sont jugées aptes par un examen, elles participent aux ordinations. On entre donc quasi de plain-pied de l'état laïc dans la cléricature [37]. L'organisation de la formation lazariste a fortement influencé le renouveau de la vie religieuse en France et en particulier dans certains diocèses, notamment celui de Boulogne-sur-Mer. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les entretiens aux ordinands jouent un rôle central dans le succès de ce mouvement de réforme catholique en France. Les exercices des ordinands se généralisent au début des années 1630, sous l'influence de Vincent de Paul. Dans la bulle *Salvatoris nostri* du 12 janvier 1632, les retraites pour ordinands sont inscrites comme l'une des activités principales de la Congrégation de la Mission [38]. L'objectif des *entretiens aux ordinands* est la préparation immédiate et pratique au sacrement du sacerdoce. Durant les rencontres, écrit G. Carroll, « les candidats, dans un climat marqué par la prière, le sacrement de pénitence et la discussion, devaient s'assurer de leur vocation à l'état sacerdotal et accéder à ce service avec l'intention pure, ce qui veut dire pour la gloire de Dieu et leur propre salut » [39].

La mise en application des entretiens aux ordinands est réalisée dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer par M<sup>gr</sup> François Perrochel (1643-1675). Ce dernier réunit dans son palais épiscopal de Boulogne-sur-Mer les ordinands pendant dix jours avant leur ordination pour leur faire faire des exercices spirituels. Nous avons peu de détails sur la fréquence de ces exercices mais plusieurs documents confirment leur pratique dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et d'Arras [40]. Ces exercices constituent pour de nombreux ecclésiastiques des diocèses de Boulogne-sur-Mer la seule formation sacerdotale. Scotté de Velinghen fait aussi référence à ces entretiens [41].

Avant l'ouverture des séminaires d'Amiens et d'Arras, M<sup>gr</sup> Perrochel convoquait les ecclésiastiques avant l'ordination pour effectuer des exercices. Le prélat leur inculquait la méthode qu'il avait mise au point avec Vincent de Paul, *les entretiens aux ordinands*.

L'article XXVII des statuts synodaux de 1678 montre que les exercices des ordinands sont toujours en vigueur dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer [42]. M<sup>gr</sup> Nicolas Ladvoat-Billiad écrit à cette date :

Nous déclarons que nous n'admettrons personne aux exercices pour estre promoteus aux ordres, qu'ils n'ayent fait leur Philosophie, & qu'ils ne nous donnent dans l'examen, que nous en ferons nous même, autant que nous le pourrons, ou que nous en ferons faire, des preuves de leur capacité, qui nous puissent faire raisonnablement

esperer, que ce n'est pas pour vivre du bien de l'Église, mais pour travailler au salut des âmes, qu'ils ont dessein de parvenir à l'ordre de prêtrise [43].

Les mêmes statuts synodaux obligent les ecclésiastiques à se rendre prioritairement dans le séminaire d'Amiens, ou avec permission de l'évêque dans celui d'Arras :

L'importance qu'il y a de n'entrer dans les saints Ordres que par une véritable vocation, & après s'y estre préparez par des saints Exercices, Nous obligeant d'y pourvoir, Nous ordonnons que jusques à ce que nostre Séminaire soit en état de recevoir ceux qui voudront se disposer aux ordres, toutes personnes qui auront désir de se faire ordonner Soûdiacre seront tenus de passer neuf mois de temps dans le Seminaire d'Amiens, ou avec nostre permission dans celuy d'Arras, & que pour parvenir à l'ordre de Diacre ils y passeront encore trois mois, & aussi pareil temps de trois mois pour l'ordre de prêtrise, sans qu'ils puissent espérer dispense, ou modération dudit temps pour cause de pauvreté ou autre empeschement, si ce n'estoit seulement pour faire leur licence de Theologie en la faculté de Paris. Au quel cas Nous nous réservons à pourvoir aux exercices qu'il leur conviendra faire pour se disposer aux saints ordres [44].

Il y a là manifestement une volonté forte de l'épiscopat boulonnais d'inculquer une formation lazarisite aux ecclésiastiques du diocèse puisque la congrégation de la Mission dirige le séminaire d'Amiens depuis 1662 et celui d'Arras depuis 1677 [45]. Pour la période du 18 septembre 1677 au 23 décembre 1679, l'évêque Nicolas Ladvoat-Billiad confère dans la chapelle de son palais épiscopal, 26 tonsures, 10 ordres mineurs, 4 sous-diaconats, 3 diaconats et 2 prêtrises [46]. Les autres clercs, la plus grande partie, reçoivent des lettres dimissoriales pour le séminaire d'Amiens ou celui d'Arras et quelques-uns pour un autre diocèse.

Grâce aux *entretiens aux ordinands*, périodes de formation spirituelle et intellectuelle qui durent environ 10 jours juste avant la réception de chaque ordre, les ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer reçoivent un enseignement ecclésiastique de base qui est complété par des séries de conférences similaires à celles des conférences des Mardis données à Paris. Chaque clerc du diocèse suit au minimum quatre fois les retraites de dix jours dans le palais épiscopal de Boulogne-sur-Mer.

M<sup>gr</sup> Nicolas Ladvoat-Billiad prend aussi des mesures draconiennes pour améliorer la qualité de ses prêtres. Trois synodes sont tenus sous son épiscopat. Le 8 juin 1678, il envoie dans toutes les paroisses une convocation aux ecclésiastiques de son évêché pour se rendre au synode :

Mandement de Monseigneur l'Évesque de Boulongne

pour la convocation du synode

Nicolas par la miséricorde de Dieu et par la grâce du S. Siège Apostolique Évesque de Boulongne.

À tous les Doyens, Chapitre, Abbez, Prieurs, Curez & autres Ecclésiastiques qui de droit, ou de coutume sont tenus d'assister aux Synodes de nostres Diocèse, Salut en notre Seigneur. Nous ne voyons rien de plus Saintement établi dans l'Église, que les Synodes Diocésains, ce sont ces assemblées ausquelles le divin Esprit se communique & dont il se sert pour perpétuer dans tous les lieux & dans tous les siècles la pureté de la Doctrine & la sainteté de la discipline des saint Conciles qui sont les Oracles infallibles de la vérité & les règles incorruptibles de la vie. C'est pour cela que les Évesques qui par l'Ordre de Jésus-Christ sont les Peres des Conciles, n'ayant rien tant à cœur que de rendre leurs Decrets inviolables, prennent un soin particulier de convoquer chaque année leurs Synodes pour reconnoître si ce qu'eux ou leurs prédécesseurs ont fait pour y contribuer y est observé dans toute l'exactitude requise et nécessaire. Cette sainte & pieuse Coûtume Nous paroît d'autant plus conforme aux desseins du S. Esprit, que par son moïen nous reünissons ceux à qui il a confié les thresors de l'Église, dans un même esprit de zèle pour la gloire de son Époux & de charité pour le Salut des âmes, qu'il a rachetées par le prix de son Sang. À Ces Causes voulant maintenir tout le bien que nous voyons si heureusement établi dans nostre dioceze & remédier aux abus qui pourroient s'y estre insensiblement glissez au préjudice des plus S. Statuts que Nous désirons renouveler & conformer autant qu'il sera possible aux différences des temps, des lieux & des personnes. Nous avons ordonné & indiqué Ordonnons & Indiquons nôtre Synode à Nos Vénérables frères les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Église Cathédrale de Boulongne, à tous les Prélats, Abbez, Abbesses, Prevosts, Prieurs, Chapitres des Églises Collegiales, Doyens de Chrétienté, à tous Curez, & Personats & généralement à tous & un chacun exempts, ou non exempts, qui de droit ou de coutume sont tenus d'assister à nostre Synode de nostre autorité Épiscopale & en vertu de sainte obéissance qu'ils ayent a assister personnellement à nostre Synode, qui se tiendra devant Nous dans nostre dite Église Cathédrale le mois de juillet & en cas de légitime empeschement, ils y assisteront par Procureurs à ce spécialement députez, déclarant que ceux qui seront défaillants seront condamnez à l'amende & autres peines arbitraires. Donnés à Boulongne ce huitième jour de Iuin mil six cens soixante dix huit [47].

Avec la convocation, l'évêque adresse aux curés la demande suivante : « *Articles sur lesquels les Curéz Nous informerons par écrit, au synode, de l'estat, de leurs paroisses* » [48]. Sont demandés aux pasteurs à charge d'âmes, leur nom, le diocèse d'origine, le nom de leur paroisse, celui du patron et le doyenné. Le prélat s'informe également sur l'église, le cimetièrre, leur état, sur les vêtements et objets liturgiques, sur les reliques, les confréries, la fabrique et ses comptes. Il s'intéresse aussi aux ecclésiastiques demeurant dans la paroisse : « *S'ils sont approuvez de Nous ou de nos grands vicairre pour dire la Messe & confesser, si leurs permissions ne sont point expirées, si ils sont de bonne vie & exempts de tout reproche non sujets à la boisson* » ; à la sage-femme, au catéchisme, baptême et autres sacrements, aux registres de baptêmes, mariages et sépultures... Ensuite, il se renseigne sur les paroissiens, et en autres choses :

Si l'on ne tient point les Foires & Marchez dans le cimetièrre [...] Si les tavernes & Cabarets ne sont point ouverts pendant l'office divin & si pendant ledit office il n'y a point de danses & de jeux [...] S'il y a des pecheurs publics, comme blasphemateurs,

jureurs, impies, Yvrognes, concubinaires, usuriers, excommuniés & Suspects d'hérésie, ou qui fasse profession de sortilege, maléfice ou de superstition [...] s'il y a des Hérétiques, s'ils ont quelque presche, & de quelle autorité, si ledit presche est conforme aux Édits, si lesdits heretiques ne font point d'entreprises au préjudice de la Religion Catholique [49].

Dans le premier synode, qu'il réunit le 12 juillet 1678, l'évêque élabore de nouveaux statuts diocésains qui sont publiés en 1678. Le second dure six jours, du 17 au 22 mai 1679. À cette occasion un supplément est ajouté aux statuts publiés en 1678, avec cette particularité que les infractions à ces statuts sont punies d'une amende, en rapport avec la gravité de la faute, et dont le produit est employé aux œuvres de charité établies dans le diocèse. C'est à la suite de ces synodes qu'est publiée une nouvelle édition corrigée du catéchisme diocésain et que sont rétablies les conférences ecclésiastiques [50]. À cause des guerres qui ont ravagé le Boulonnais et l'Artois, sous l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Perrochel, les conférences ont diminué, puis ont été interrompues [51]. Elles sont rétablies par M<sup>gr</sup> Ladvoat-Billiad. En effet, ce dernier profite de la réunion des synodes pour les rétablir et les rendre obligatoires, chaque mois, sauf pendant la période hivernale :

Tous les Curez, Vicaires, & Prêtres employez dans notre dioceze se trouveront une fois le mois à la conférence Ecclésiastique de leur district ou Canton suivant la distribution, l'ordre & le règlement que nous en donnerons cy apres pour s'exercer dans les matières de piété, de doctrine & des cérémonies Ecclésiastiques, manière de Précher & de Catéchiser, ce que nous voulons estre observé inviolablement & pour tousiours à l'avenir [52].

Presque chaque mois, M<sup>gr</sup> Ladvoat-Billiad convoque aussi de nombreux membres du clergé séculier et même régulier dans des réunions où se traitent, sous sa direction et avec son concours, divers sujets de dogme, de morale, de liturgie ou de discipline ecclésiastique.

Une lettre, datée du 5 décembre 1679, de Pasquier Quesnel à Antoine Arnauld, illustre l'impulsion réformatrice de M<sup>gr</sup> Ladvoat-Billiad et montre aussi les inconvénients qu'elle suscite :

Un curé est mort dans le diocèse de Boulogne ; il avait résigné sa cure à son vicaire. M. l'évêque de Boulogne avait destiné cette cure, dans son esprit, pour un autre. Quand le vicaire vint demander un visa, M. de Boulogne, qui voulait le trouver incapable, l'interrogea extrêmement et le renvoya comme ignorant. Le vicaire se pourvoit à Reims. On l'y interroge ; il est trouvé assez docte ; on lui donne là un visa ; il vient prendre possession. L'évêque l'interdit de tous ses ordres ; il appelle à Reims de la sentence d'interdiction [53]. On y reçoit son appel et, à la requête du promoteur de Reims, on cite l'évêque de Boulogne. Je ne sais pas ce que cette affaire deviendra ou est devenue [54].

Le prélat donne également les moyens à ses prêtres de s'instruire. À partir de l'étude d'Alphonse Lefebvre sur la famille Battut, imprimeur à Boulogne-sur-Mer et de divers imprimés consultés dans différents dépôts d'archives, nous avons un aperçu

des documents que le prélat envoie à ses curés [55]. M<sup>gr</sup> Ladvocat-Billiad fait imprimer : *Chambre Ecclésiastique du diocèse de Boulogne. Enregistrement des Lettres Patentes du Roy en faveur de l'établissement d'un séminaire*, Boulogne, sans nom d'imprimeur, 1678, In-8° 2 feuilles ; *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Boulogne, et les Statuts Synodaux, chez Pierre Battut, imprimeur de Monseigneur l'Evesque*, 1678, In-4° de 8 pages ; *Mandement de M<sup>gr</sup> Ladvocat-Billiad sur les Statuts synodaux et les Conférences ecclésiastiques* (Synode du 17 mai 1679), 4 pp. in-4° Boulogne ; Vers 1680, *Programme des Conférences ecclésiastiques par M<sup>gr</sup> Ladvocat-Billiad*.

M<sup>gr</sup> Ladvocat-Billiad adresse à tous les curés du diocèse : *Officia propria plurimorum sanctorum ex variis sanctorum Pontificum decretis, breviario romano addenda. Et ab omnibus fidelibus, partim de Praecepto, partim vero ad libitum piè recitanda. Armes. Bononiae. Apud Petrvum Battut, Illustris. ac Reverend. Domini D. Episcop. Typographum M.DC.LXXVI*. In-8° de 142 pages.

Le prélat apporte un soin tout particulier pour maintenir et développer parmi ses diocésains le culte et la dévotion envers Notre-Dame de Boulogne, dont il favorise les pèlerinages [56]. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Scotté de Velinghen écrit à ce sujet :

Depuis qu'il fut élevé sur le trône épiscopal de Boulogne, il rechercha les moyens de favoriser la dévotion de son clergé, et d'accroître en même temps celle des peuples envers cette incomparable Vierge. Il établit pour cela, le 30 janvier 1680, une station solennelle devant la sainte image, avec le chant de l'antienne *Salve Regina* en musique, où le chœur assisteroit processionnellement, après Complies, toutes les veilles des festes de Notre-Dame et des premiers dimanches des mois : ce qui c'est observé jusqu'aujourd'hui avec toute l'exactitude et l'édification possible [57].

Cette cérémonie a lieu régulièrement « avec toute l'exactitude et l'édification possible » jusqu'à la Révolution [58]. Pour développer le culte marial, le prélat encourage le chanoine Leroy à écrire une *Histoire de Notre-Dame de Boulogne* [59]. En 1680, il accueille Louis XIV. L'ancienne route de Boulogne-sur-Mer à Paris passe, à cette époque, par Neufchâtel. Le 19 juillet 1680, Louis XIV reçoit à Neufchâtel la noblesse Boulonnaise. Le roi fait son entrée solennelle à Boulogne-sur-Mer par la Grand-rue. Le prélat entouré de ses vicaires généraux, du chapitre et de nombreux ecclésiastiques, reçoit Louis XIV avec toutes les cérémonies. Puis, pendant l'exécution des chants liturgiques, le prélat accompagne le roi jusqu'à la chapelle de la Sainte Vierge où tous deux s'agenouillent avec les personnages du cortège royal [60]. L'état de santé de M<sup>gr</sup> Nicolas Ladvocat-Billiad s'aggrave au commencement de l'année 1681. M<sup>gr</sup> Perrochel lui administre les derniers sacrements en présence des vicaires généraux et des membres du chapitre. Il décède le 11 avril 1681. La cérémonie des obsèques est présidée par M<sup>gr</sup> Perrochel qui, accompagné des membres du chapitre, du clergé régulier et séculier et des confréries de la ville, le conduit en grande pompe à la cathédrale. Le corps est inhumé dans le caveau situé dans la cathédrale, sous le trône épiscopal où un monument est érigé par les soins de François de Chaliveau, abbé de Saint-Jean-au-Mont de Théroouanne

et son frère Jean Thimoléon, neveux du défunt. Sur ce monument en marbre noir est gravée une inscription en lettres d'or :

NICOLAVS L'ADVOCAT BILLIAD, Theologus Parisiensis, ex Parisiensi canonico et vicario generali Episcopus Boloniensis, Hic Resurrectionem expectat. Obiit Anno Christianorum MDCLXXXI DIE XI mensis aprilis. Vixit annos LXI Et dies XVII. Franciscus de Chaliveau abbas Sancti Johannis in monte et Johannes Thimoleon de Chaliveau Sororis filii Monumentum hoc pp. - Requiescat in pace [61].

Le père de la Doctrine chrétienne, M. Lefebvre écrit au sujet de ce prélat :

Le pays fit une autre perte dans la personne de Nicolas Lavocat-Billiad, Évêque de Boulogne, qui mourut le 11 du mois d'avril. Le diocèse n'avoit eu que le temps de pressentir ses talents pour le gouvernement ecclésiastique : il lui fut enlevé avant qu'il en pût goûter les fruits [62].

\*\*\*\*\*

## DOCUMENT

Nicolas Ladvocat-Billiad, évêque de Boulogne-sur-Mer (1677 à 1681) d'après un manuscrit du début du XVIII<sup>e</sup> siècle rédigé par Antoine Scotté de Velinghen.

*Antoine Scotté de Velinghen (1655-1733), est le fils de Jean Scotté, seigneur de Velinghen et de Combles, conseiller du Roi et lieutenant particulier († en 1693). Antoine est né à Boulogne-sur-Mer, le 7 juillet 1655. Il est clerc tonsuré et titulaire du personat de Bezinghem et d'Embry [63]. Il décède le 26 décembre 1733 et est enterré par le chapitre dans la cathédrale, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Maxime. Il est antijanséniste et rédige, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une Description de la Ville de Boulogne-sur-Mer et du Pays Boulognois et de tout ce qu'ils contiennent de plus remarquable dans laquelle il consacre cinq pages à Nicolas Ladvocat-Billiad [64]. E. Van Drival a publié, en 1852, une grande partie de ce texte, sans citer sa source, dans Histoire des évêques de Boulogne, pages 147 à 150 [65]. Texte d'Antoine Scotté de Velinghen [66] Nicolas Ladvocat-Billiad [67] nommé par le roi à l'évêché de Boulogne, après la démission de cet évêché par François de Perrochel, à qui il a succédé avec rétentio de 2000 francs de pension sur le même évêché que le roi a accordé à Mr de Perrochel le reste de ses jours. Nicolas Ladvocat-Billiad, évêque de Boulogne, ci-devant chanoine de Notre-Dame de Paris et grand vicaire de monsieur l'archevêque de Paris, était d'une illustre famille de robe dont plusieurs ont été maitres à la chambre des comtes de Paris, et dont plusieurs ont été inhumés dans l'église des Carmélites de la rue St Jacques à Paris, où se voient plusieurs de leurs tombeaux en marbre blanc. C'était un vénérable prélat, grand de taille, le teint basané, et était bigle, mais d'une science profonde, charitable et populaire, et fort vif en esprit, et avait toutes les qualités requises et nécessaires pour succéder en cet évêché à un aussi digne prédécesseur que Mr de Perrochel, ainsi qu'il lui avait aussi succédé aux conférences qu'il faisait à St Nicolas de Chardonnet à Paris, il ne fut évêque que quatre ans, [616] étant mort à Boulogne le 12 avril 1681, et arriva à Boulogne pour y faire son entrée solennelle, le 26 aout 1677, il observa l'ancienne coutume de tous ses prédécesseurs évêques de Boulogne avaient observé à leur*

première entrée dans Boulogne, qui est de mettre pied à terre et coucher une nuit au couvent de l'observance de st François, autrement dit des Cordeliers, en la Basse-Ville de Boulogne comme étant le plus ancien couvent des mendiants de cette ville, il arriva donc en cette maison le 26 aout 1677 [68], par un jeudi, à six heures et demie du soir ; il fut harangué à la porte de l'église par le père gardien de cette maison, et ensuite on le mena dans la chambre qui lui était préparée. Le sénéchal du boulonnais, accompagné de toute la noblesse du pays, et le prévôt des marchands avec ses archers furent au devant de lui jusqu'à Neufchâtel, et le lendemain de son arrivée en ce couvent, par un vendredi, à huit heures du matin, le chapitre des chanoines de la cathédrale, le clergé de la paroisse de St Nicolas, les Cordeliers, les Capucins et les Minimes avec la confrérie de St Pierre, le clergé tous en surplis, le vinrent prendre et joindre en ce couvent processionnellement, toute la bourgeoisie de la haute et basse villes de Boulogne était sous les armes bordant les rues en hayes depuis ce couvent jusqu'à la cathédrale, avant que tout le clergé se mit en marche pour s'acheminer pour faire l'entrée ; le doyen des chanoines qui était lors Mr Rogeau [69] [617] harangua l'évêque à l'entrée du chœur de l'église des Cordeliers, ensuite de quoi on se mit en marche, tous les corps du clergé séculiers et réguliers en leurs rangs avec les corps des gens du roi et magistrats en robes, le commandant et lieutenant du roi de la ville à la tête des corps laïcs, et l'évêque de Boulogne en rochet. Ce grand cortège étant arrivé, toutes les cloches de la haute et basse ville de Boulogne sonnèrent ; à la première barrière de la palissade de la haute ville, les chanoines et tout le clergé prirent et mirent leur chapes, et on revêtit Mr l'évêque de sa mitre, de sa chape et de sa crosse, et en même temps on tira tout le canon de la ville, et là, Messieurs le maieur et magistrats vinrent haranguer Mr l'évêque, ensuite la marche continua, l'évêque était sous un dais que quatre échevins portaient ; la procession et cortège s'arrêta à la seconde barrière de la ville, où messieurs les gens firent leur compliment, ce qu'étant fait, la marche continua jusqu'à la porte de la ville, et là, Mr le baron de Colembert, lieutenant de Boulogne, accompagné de la noblesse du pays fit aussi son compliment ; enfin la procession arrivant dans l'église cathédrale, on tira encore tout le canon du château de Boulogne, et Mr l'évêque entonna le *te deum*, ou le chœur répondit en plein chant, ensuite l'évêque après s'être mis à genoux devant l'autel et l'avoir baisé, fut à son siège et trône épiscopal pour dire l'oraison, et enfin il commença la [618] messe solennelle. Le dimanche en suivant il fut à la prédication en la cathédrale, où le révérend père Dauvergne, minime, natif de cette ville, homme docte qui fit un très beau discours à la louange de l'évêque de Boulogne [70]. Ce fut cet évêque qui donna aux dames Ursulines de cette ville la plupart des reliques des corps Saints qu'elles possèdent, avec d'autres, madame François Angélique De la Mothe, Houdancourt duchesse d'Aumont leur donnèrent et les fit richement enchâsser ; au sujet de ces reliques, il se fit autour de la ville une procession solennelle et générale, et ensuite il y eut une fête à l'église des Dames Ursulines qui dura neuf jours, où il y avait tous les jours prédication par différents et habiles prédicateurs au sujet de ces mêmes reliques, l'évêque obtint de Rome des Indulgences pour tous les seconds dimanches de l'année, affectées à cette église des Ursulines où il y a exposition du st Sacrement avec prédication. Ces reliques ont été tirées des catacombes de Rome avec, attestations qui furent envoyées à notre illustre prélat qui décéda en son palais épiscopal à Boulogne, le 12 avril 1681, par un samedi, veille du dimanche de

Quasimodo ; ses obsèques se firent à la cathédrale de Boulogne avec les mêmes cérémonies et solennités que l'on a fait à Mr de Perrochel ci-dessus dit, et son corps fut inhumé dans le caveau qui est [619] dans le chœur de la cathédrale de Boulogne, sous le trône et siège épiscopal où se voit son épitaphe en marbre noir et lettres dorées. Cet illustre prélat a fondé à la cathédrale son obit, et a rétabli les stations qui se font devant l'image miraculeuse de la Sainte Vierge les veilles des bonnes fêtes de la Vierge et premiers samedis du mois [620].

[1] *Dictionnaire de Port-Royal*, élaboré sous la direction de Jean LESAULNIER et Antony McKENNA, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 560.

[2] B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, *Description de la ville de Boulogne-sur-Mer et du pays et comté Boulonnais et de tout ce qu'ils contiennent de plus remarquable, recueillie et rédigée par Antoine Scotté de Velinghen, Personnat de Besinghen et d'Embry, ce XXVI janvier MDCCXX*.

[3] Bnf, LK713021 : *Martyrologe des fondations de l'église cathédrale de Boulogne*, Boulogne, Chez P. Battut, imprimeur de l'Évêque, 1694, p. 40-41. Ce document est également disponible sur le site <http://gallica.bnf.fr/> et a fait l'objet d'une publication : LIPSIN A., « Martyrologues des églises de Théroouanne et Boulogne et Partition de l'ancien diocèse de la Morinie », Boulogne-sur-Mer, *Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1876-1878, t. 6, p. 1-305.

[4] JOBLIN Alain, *Catholiques et Protestants boulonnais (16<sup>e</sup> – 17<sup>e</sup> siècles)*, Boulogne-sur-Mer, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 15, 1994, p. 192-193.

[5] *Idem*, p. 210. SCHOENHER P., *Histoire du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet*, Ed. Desclée, Paris-Lille, 1909, t. I, p. 95-115.

[6] B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, p. 598.

[7] LESAULNIER Jean, *op. cit.*, p. 560 ; LADVOCAT J.-B., *Dictionnaire historique portatif (...)*, Paris, Didot, 1752, t. II, p. 79 ; MORÉRI Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane (...)*, Paris, Chez Les Libraires associés, 1759, t. VI, p. 84.

[8] Cardinal de RETZ, *Mémoires*, Paris, Gallimard Réed. 2003, p. 965 note n°2.

[9] LESAULNIER Jean, *op. cit.*, p. 560.

[10] LAMBRY Ch., *Les Évêques de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, Extrait de la Voix de Saint-Nicolas (1917-1923), 1922, p. 94. D'AVENEL G., *Les évêques et archevêques de Paris depuis saint Denis jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie internationale catholique, 1878, t. I, p. 293-323 ; FOISIL Madeleine, *Le diocèse de Paris, tome I, Des origines à la Révolution*, sous la direction de Bernard PLONGERON, Paris, Beauchesne, 1987, p. 265-268.

[11] LESAULNIER Jean, *op. cit.*, p. 560.

[12] *Idem*.

[13] Le chroniqueur Scotté de Velinghen écrit à ce sujet : « C'était un prélat pénétré de respect et d'amour pour la gloire de la Mère de Dieu, et il en avait fortement défendu les intérêts par ses doctes ouvrages lorsqu'il n'était encore que chanoine de Paris », B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, p 103 ; VAN DRIVAL E., *Histoire des évêques de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, Ed° Berger, 1852, p. 150.

[14] Paris, chez J. Langlois, in-12 de 512 p.

[15] HAIGNERÉ Daniel, *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Boulogne*, publié par la commission départementale des monuments historiques, Arras, Sueur-Charruey, 1880, t. I, p. 301-302.

[16] Paris, chez Muguët, 1672, in-8 de 420 p. FERET P., *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne (XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Picard, 1907, t. V, p. 19, note 2.

[17] BAILLET Adrien, *Les vies des saints composées sur ce qui nous est resté de plus authentique & de plus assuré dans leur histoire (...)*, Paris, Chez Louis Genneau, 1739, t. VI, p. 10.

[18] LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 94. GLAIRE J.-B. *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, Paris, Librairie Poussielgue Frères, 1868, t. II, p. 1202. En 1677, Nicolas Ladvoat-Billiad fait don de 300 livres à l'Hôtel-Dieu de Paris, FOSSEYEUX Marcel, *L'Hôtel-Dieu de Paris au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1912, p. 111. Au sujet de l'Hôtel-Dieu, on consultera : BRIÈLE Léon, *Notes pour servir à l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris*, Paris, Ernest Thorin, 1870 ; FOSSEYEUX Marcel, *op. cit.* Les archives de la Congrégation de la Mission à Paris ont conservé plusieurs études et documents inédits, notamment ceux de Joseph GUICHARD. Ce prêtre de la Congrégation de la Mission a consacré de nombreux travaux relatifs à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, citons : *Notes et documents*, documents dactylographiés, Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, 1938, t. II, p. 8-13, document II, *Mémoire de ce qui est observé par la*

*compagnie des Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour en former d'autres semblables es autres villes du royaume ; idem, p. 126-132, document XVIII, Règlement pour les dames qui serviront les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris (1608).*

[19] LESAULNIER Jean, *op. cit.*, p. 560.

[20] Scotté de Velinghen précise : « *Étant devenu caduc par ses grands labeurs et étant âgé, il se fit une résolution de se mettre en retraite et fit une démission de son évêché de Boulogne-sur-Mer entre les mains du roi qui lui accorda une pension sur le même évêché de 2000 francs annuelle et retint l'abbaye de saint Crépin et Crépinien de Soissons avec quoi il vécut le reste de ses jours qu'il consumma dans une maison qu'il avait achetée dans la grande rue de la Basse Ville de Boulogne-sur-Mer* », B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, p. 598.

[21] HAIGNERÉ Daniel, *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, op. cit.*, t. I, p. 302.

[22] Pomponne Simon-Armand, marquis de, homme d'État français, né à Paris en 1618, mort à Fontainebleau en 1699, avait épousé Catherine Ladvoat dont il eut trois garçons.

[23] Cette lettre citée par LAMBRY Ch., dans *Les évêques de Boulogne, op. cit.*, p. 96-97, provient des archives du Vatican, Fond Barberini Lat n°7956, fol. 119-120.

[24] J. Depotter précise que le 25 avril 1677, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, Guy de Sève donne la consécration épiscopale à Nicolas Ladvoat-Billiad, évêque de Boulogne, dans DEPOTTER J., *Guy de Sève de Rochecourt, évêque d'Arras (1670-1724)*, Imp Rohart Courtin, Arras, 1893, p. 94.

[25] De la Planche Samson, docteur en théologie, chanoine, archidiacre-vicaire capitulaire unique, le siège vacant 1677, trésorier du chapitre, est vicaire général de M<sup>gr</sup> Nicolas Ladvoat-Billiad, après la mort duquel, le siège vacant, il remplit les fonctions de vicaire capitulaire avec MM. Hache et Chatillon. Il mourut le 10 avril 1684.

[26] Sur l'entrée des évêques à Boulogne-sur-Mer voir : DESEILLE Ernest, *L'année boulonnaise, éphémérides historiques intéressant le pays boulonnais*, Mémoire de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. VIII, Boulogne-sur-Mer, 1885-1886, p. 415-417 et LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 96-97.

[27] A. diocésaines Arras 3 Z O / 1.

[28] B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, p. 616-617.

[29] LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 103.

[30] HAIGNERÉ Daniel, *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, op. cit.*, t. I, p. 301-302.

[31] LOTTIN Alain, *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, Condé-sur-l'Escaut, Éd. Le Téméraire, 1998, p. 128.

[32] A. M. Saint-Omer, 10789.85-5, t. II, statuts synodaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1678, chapitre XXXII. *Des Boëttes pour le Séminaire.*

[33] *Idem.*

[34] De ROSNY A., « Notices et Notes », Boulogne-sur-Mer, Mémoire de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. XVII, 1895-1896, p. 448.

[35] BÉNARD L. et D'HAUTTEFEUILLE A., *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, Boulogne-sur-Mer, Chez tous les libraires, 1860, t. I, p. 445-446 ; HAIGNERÉ Daniel, *Dictionnaire topographique de la France comprenant les noms de lieux anciens et modernes – Arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, Boulogne-sur-Mer, Imprimerie Veuve Charles Aigre, 1881, p. 52-53.

[36] Sur ce séminaire voir : MOULIS Philippe, « Les origines du séminaire lazariste du diocèse de Boulogne-sur-Mer au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin historique du Haut-Pays*, t. XVIII, n° 71-72, 2006 p. 33-43 ; « *Le Grand Séminaire de la Congrégation de la Mission de Boulogne-sur-Mer au XVII<sup>e</sup> siècle : I. fondation et ouverture* », Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, Décembre 2006, 21 pages. <http://www.bib-port-royal.com/Boulo...>

[37] CONTASSOT Félix, *La congrégation de la Mission et les séminaires de France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, 1968, p. 231.

[38] COSTE P., *Saint Vincent de Paul, correspondance, entretiens, documents*, Paris, Lecoffre-Gabalda, 1925, t. XIII, p. 261.

[39] CARROLL Gérard, *Un portrait du prêtre. Les retraites de 10 jours pour les ordinands*, Paris, éd. Pierre Téqui, 2004, p. 141-142.

[40] Un prêtre de la Congrégation de la Mission, Guillaume Delville, missionnaire en Artois, publie en 1653 un petit ouvrage dans lequel il énumère les exercices donnés aux ordinands de cette « région » : *Petit abrégé de l'Institut de la Congrégation de la Mission*, In-4°, Paris, 1653, 12 pages.

[41] Voir page 2.

[42] Sur ce sujet voir : CARROLL Gérard, *op. cit.*

[43] A. M. Saint-Omer, 10789.85-5, t. II, statuts synodaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1678, article XXVII, *De la capacité des Ordinans.*

[44] *Idem.*

[45] Voir CONTASSOT Félix, *Les Lazaristes au grand séminaire d'Arras avant la Révolution (1677-1791), Étude documentaire, Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, 1962* ; PELTIER Henri, *Séminaires et formation du clergé au diocèse d'Amiens depuis le Concile de Trente jusqu'au Concordat de 1801, Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, t. LI, Paris, 1946.*

[46] A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2 : *Épiscopat de Nicolas Ladvoat-Billiad, collation de Bénéfices, actes du secrétariat, ordinations, approbations des titres, lettres dimissoriales (1677-1681).*

[47] A. M. Saint-Omer, 10789.85-5, t. II, *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Boulogne pour la convocation du synode (1678)*, p. 3-4.

[48] *Idem*, p. 4.

[49] *Idem*, p. 4-5.

[50] LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 101.

[51] Voir LOTTIN Alain et GUIGNET Philippe, *Histoire des provinces françaises du Nord de Charles Quint à la Révolution française (1500-1789)*, Arras, Artois presses université, 2006.

[52] A. M. Saint-Omer, 10789.85-5, t. II, statuts synodaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1678, article XVII, p. 19.

[53] Le registre de collation des bénéfices conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais, sous la cote 1 G 2, mentionne pour l'année 1679 trente changements de paroisse. Sept d'entre eux font référence à une résignation, mais aucune n'implique un curé et un vicaire. Neuf curés du diocèse de Boulogne-sur-Mer sont décédés en 1679, il s'agit de Baudelique Louis, curé de Hames, fol. 105 ; Benyet Étienne, curé Wavrans, fol. 119 ; Boubert N., curé de Pihen, fol. 81v. ; Bourlizien Antoine, curé de Sombres, fol. 105v. ; Brebion Jacques, curé de Capelle-sur-la-Lys, fol. 100 ; Du Fresne Jean, curé de Quiestède, fol. 117 ; Faine Antoine, curé de Bléquin, fol. 102 ; Harelle Daniel, curé de Wissant, fol. 116 et Wantier Étienne-François, curé de Rollancourt, fol. 101v.

[54] M<sup>me</sup> Albert LE ROY, *Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire sur les affaires politiques et religieuses de son temps*, Paris, Librairie académique Perrin, 1900, t. I, p. 16.

[55] LEFEBVRE A., *Histoire et Bibliographie : Introduction de l'Imprimerie à Boulogne en 1685. – La famille Battut et les anciennes impressions boulonnaises jusqu'en 1781*, Boulogne-sur-Mer, Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. 27, 1912, p. 259-329.

[56] Voir BÉTHOUART Bruno, LOTTIN Alain, éd., *La dévotion mariale de l'an mil à nos jours*, Arras, Artois Presses Université, 2005.

[57] B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, p 103-104 ; VAN DRIVAL E., *op. cit.*, p. 150-151.

[58] LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 110.

[59] LE ROY Antoine. *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. 1 planche. A Paris, chez Jean Couterot, rue Saint-Jacques. Et se vend à Boulogne, chez Pierre Battut, imprimeur de M<sup>st</sup> l'Evêque de Boulogne, 1682. La première édition de 1681 dédiée à M<sup>st</sup> Ladvoat-Billiad, est de chez Claude Audinet, rue des Amandiers. L'évêque étant mort, l'auteur s'est empressé de faire changer le titre et la dédicace pour offrir son ouvrage au nouvel évêque M<sup>st</sup> Claude Le Tonnelier de Breteuil. In-8° de 292 pages et 28 non chiffrées.

[60] LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 106.

[61] « Nicolas L'Advocat-Billiad, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de chanoine et de vicaire général de Paris, devenu Évêque de Boulogne, attend ici la résurrection. Il mourut l'an de l'ère chrétienne 1681, le onzième jour du mois d'avril. Il vécut 61 ans et 17 jours. François de Chaliveau abbé de Saint-Jean-au-Mont, et Jean-Thimoléon de Chaliveau, ses neveux, lui ont élevé ce monument. Qu'il repose en paix », VAN DRIVAL E., *op. cit.*, p. 151 ; LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 116-117.

[62] LEFEBVRE M., *Histoire générale et particulière de la ville de Calais et du Calais ou Pays Reconquis, précédée de l'histoire des Morins, ses plus anciens habitants*, Paris, Chez G.-F. Debure, 1766, t. 2, p. 658.

[63] Diocèse de Boulogne-sur-Mer.

[64] B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, p. 616-620.

[65] VAN DRIVAL E., *Histoire des évêques de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, Ed° Berger, 1852, p. 147-150.

[66] Les numéros entre crochets renvoient aux pages du manuscrit. L'orthographe et la ponctuation ont été actualisées.

[67] Scotté de Velinghen écrit dans son manuscrit *L'avocat Billiard*.

[68] En marge droite du manuscrit : *Mr Nicolas Ladvoat-Billiad fut sacré évêque dans la chapelle du séminaire de St Sulpice de Paris, le 25 du mois d'avril 1677, qui était le dimanche de Quasimodo et le jour de St Marc.*

[69] ROGEAU Gabriel, originaire du diocèse d'Amiens, bachelier en théologie, chapelain de Saint-Nicolas dans l'église de Vilers-Bocage, est nommé archidiacre et chanoine de Boulogne, le 23 juin 1666. Il est élu doyen du chapitre, après la mort de Jean Moucque, le 24 décembre 1668 et mis en possession le 16 février 1669. Sa nouvelle fonction étant incompatible avec l'exercice de l'archidiaconat, il résigne ce dernier à un de ses homonymes, son neveu ou cousin, Antoine Rogeau, curé de Sains et doyen de chrétienté de Moreuil, diocèse d'Amiens. Il meurt le 20 novembre 1678 et est inhumé dans le cimetière attenant à la cathédrale « *devant la grande croix de pierre* » qui y est érigée.

[70] DAUVERGNE Jacques, natif de Boulogne-sur-Mer, est l'auteur d'un *Poème héroïque sur l'histoire miraculeuse de Nostre-Dame de Boulogne*, imprimé à Lille chez C. Malte, 1681-1682.

---